

Retraites Populaires **Entreprises**
Faites le pas vers la simplicité



La prévoyance professionnelle, c'est quoi?

La prévoyance en Suisse repose sur trois piliers que sont la prévoyance étatique (1^{er} pilier), la prévoyance professionnelle (2^e pilier) et la prévoyance privée (3^e pilier). Le but principal de ce système est de garantir aux travailleurs et à leurs survivants un revenu décent après l'arrêt de l'activité lucrative, en cas d'invalidité ou de décès. Par prévoyance professionnelle, on désigne donc la prévoyance du 2^e pilier conclue par l'employeur pour ses employés. Elle est régie par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

1^{er} pilier

Prévoyance étatique (AVS, AI)

Géré par la Confédération, il vise à couvrir les besoins vitaux.

2^e pilier

Prévoyance professionnelle (LPP)

Géré par des caisses de pension qui peuvent prendre plusieurs formes (institution de droit public, privé, fondation, etc.), il vient en complément du 1^{er} pilier et vise à maintenir le niveau de vie antérieur (60% du dernier revenu).

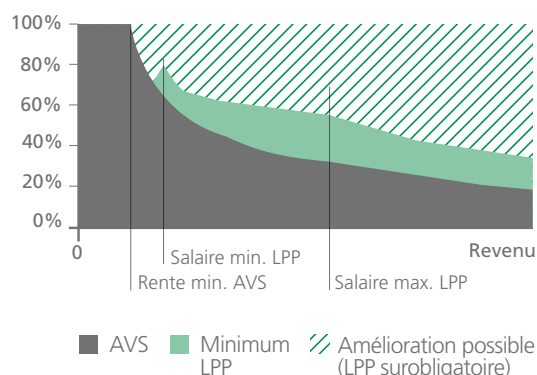
3^e pilier

Prévoyance individuelle

Géré notamment par des assureurs ou des mutuelles d'assurances, il est souscrit de manière individuelle. C'est une épargne privée qui complète les 1^{er} et 2^e piliers et vise à couvrir les besoins supplémentaires.

Bon à savoir pour les employeurs

- Les employeurs ont l'obligation d'être affiliés à l'AVS ainsi qu'à une caisse de pension.
- Possibilité dans la plupart des cas pour les employeurs de choisir librement leur caisse de pension.
- Les besoins et lacunes en prévoyance peuvent être comblés soit par l'employeur, avec un 2^e pilier complémentaire ou des prestations améliorées, soit par l'employé grâce à un 3^e pilier.
- Les coûts liés à la prévoyance sont un poste important au budget d'une entreprise. Il est donc primordial d'être bien accompagné et conseillé.



Avec nos spécialistes, nous prenons en charge votre 2^e pilier

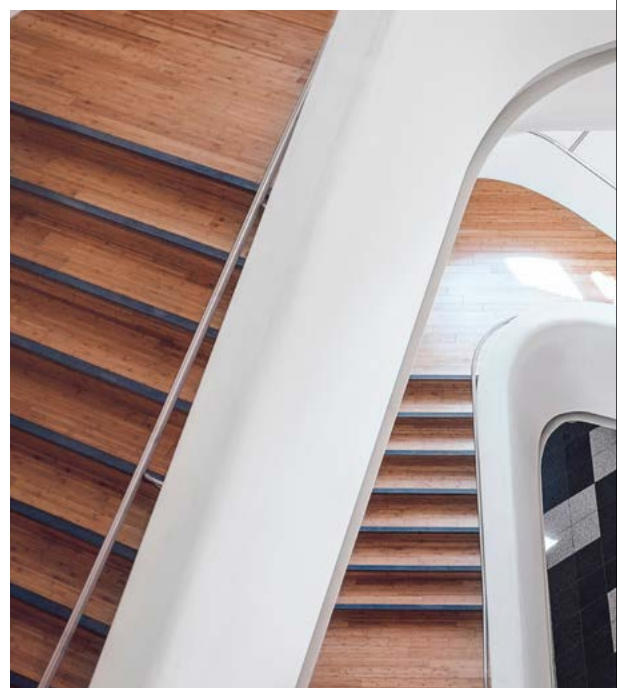
Retraites Populaires propose plusieurs solutions de prévoyance professionnelle. Ces solutions s'adressent aux employeurs désireux de se simplifier la vie, tout en garantissant à leurs collaborateurs des prestations de retraite qualitatives et une couverture efficace des risques invalidité et décès.

Faites le bon choix, le vôtre

Afin de répondre au mieux à vos besoins, nous proposons des produits flexibles et sur-mesure, quels que soient votre activité, la taille de votre entreprise et le niveau de risque que vous souhaitez supporter.

Complea Cette solution d'assurance complète de Retraites Populaires garantit à tout moment le versement des prestations à 100%. Selon vos possibilités, vous choisissez un plan de prévoyance respectant les minimums légaux ou optez pour une variante améliorée.

Profelia La fondation de prévoyance Profelia offre une solution qui permet de bénéficier de rémunération plus élevée grâce à une politique d'investissement ambitieuse, impliquant un niveau de risque plus important. Vous avez aussi le choix d'adhérer à une caisse commune ou de créer votre propre caisse (en principe, dès 100 collaborateurs). Si vous optez pour une caisse autonome, vous pouvez également définir votre propre allocation d'actifs ou reprendre l'allocation de Profelia.



Complea

solution
d'assurance
complète

Profelia

solution
semi-autonome



Avantages

Prestations assurées à 100%

Aucun risque de mesure d'assainissement

Politique de placement ambitieuse

Rémunération des avoirs plus élevée

Affiliation commune

Affiliation autonome

Taux de conversion attractif

Plans de prévoyance personnalisés

Prestations de premier ordre (rente de concubin, retraite flexible, choix du niveau de cotisation, etc.)

Plateforme de gestion en ligne disponible 24/7

Accompagnement par des spécialistes disponibles et toujours à l'écoute



Vos besoins, nos solutions

« Comment fidéliser mes employés ? »

Rien de plus simple ! Nous créons un plan de prévoyance spécifique pour vos employés qui ont plus de 5 ans d'ancienneté avec des prestations améliorées.

« J'ai beaucoup d'employés à temps partiel. »

Vous pouvez moduler votre plan de prévoyance et ainsi permettre que ces employés soient aussi assurés et qu'ils ne soient pas pénalisés.

« Je démarre mon entreprise et j'ai peu de moyens. »

Dans ce cas, c'est un de nos plans de prévoyance au minimum légal avec les coûts les plus bas qu'il faut envisager.

« Comment offrir à mes employés la possibilité d'épargner plus pour leur prévoyance ? »

Avec nos solutions et grâce à différents niveaux de cotisation possibles, chaque employé pourra, s'il le souhaite, cotiser et épargner plus.

« Les métiers au sein de mon entreprise sont très différents les uns des autres. »

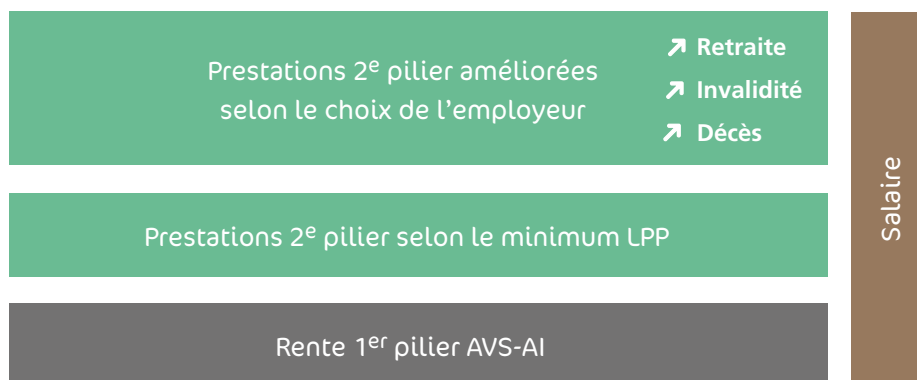
En analysant avec vous la structure de votre personnel, nous vous proposons plusieurs plans de prévoyance adaptés à chaque catégorie d'employés pour une égalité de traitement pour tous.

« Mes employés peuvent-ils être assurés d'avoir une bonne retraite ? »

Vous avez la possibilité d'opter pour une de nos solutions qui assure plus que le minimum légal (c'est ce qu'on appelle aussi un plan surobligatoire) et ainsi d'augmenter la couverture vieillesse de vos employés.

Comment choisir

Parce que chaque solution de prévoyance répond à un besoin précis, il est important de bien choisir la vôtre. Que vous partiez avec le minimum légal ou optiez pour une variante améliorée, nous dessinons le plan qui vous convient. Pour aller plus loin, vous pouvez ajouter un plan complémentaire pour vos cadres.



L'importance du bon choix

Le niveau des prestations souhaitées en matière de retraite, invalidité et décès aura un impact sur le coût de votre prévoyance et donc les cotisations.

Vous déterminez votre plan de prévoyance à partir des moyens financiers à disposition ou d'après les prestations que vous voulez proposer à vos employés.

La répartition des cotisations entre employeurs et employés peut aussi être choisie : selon la loi en vigueur (LPP), c'est 50 % pour les employeurs et 50 % pour les employés, mais l'employeur peut prendre une plus grande part à sa charge s'il le désire.

En + pour les cadres

Que votre plan de base soit assuré chez Retraites Populaires Complea, Profelia ou dans une autre institution, nous proposons des plans avantageux pour vos cadres représentant un cercle d'assurés défini. Vous améliorez ainsi leur prévoyance et devenez encore plus attractif sur le marché du travail.

Points forts

- Prise en compte du salaire variable
- Possibilités de rachats augmentées

Avançons ensemble

Nous vous accompagnons tout au long des étapes de la définition et de la mise en place de votre plan de prévoyance, avec des outils adaptés et des spécialistes disponibles pour vous et vos employés. Nous sommes là pour vous simplifier la tâche.

Avec vous, à chaque étape

→ Conseil neutre et professionnel pour un plan adapté à votre entreprise

N'étant pas rémunérés au volume d'affaires, nos conseillers n'ont d'autre motivation que de répondre à vos besoins. Avec eux, vous pouvez parler en toute confiance. Afin de proposer une solution réellement adaptée à votre entreprise, des spécialistes des domaines liés à la prévoyance professionnelle analysent globalement votre situation.

→ Soutien à la mise en place du plan de prévoyance

Parce que les changements ne sont jamais faciles, nous vous simplifions la tâche dès la signature du contrat et nous vous accompagnons dans la transition. Par exemple, nos équipes sont là pour présenter le plan de prévoyance à vos employés ou vous soutenir dans les démarches administratives auprès de votre ancienne caisse de pension.

→ Suivi personnalisé pour vous et vos équipes

Nos spécialistes sont disponibles pour vous et vos employés. Ils vous proposent des adaptations de votre plan de prévoyance en lien avec l'évolution de votre entreprise. Par ailleurs, vos équipes sont tenues informées des évolutions réglementaires et des composantes de la prévoyance professionnelle en Suisse.

Une plateforme en ligne simple et sécurisée

Grâce à notre plateforme de gestion en ligne disponible 24/7, effectuez des actes de gestion en direct, partagez des fichiers par voie sécurisée, consultez votre facturation et accédez à toute la documentation dont vous auriez besoin. Ainsi, vous gagnez du temps pour vos démarches administratives et êtes plus efficace !

Retraites Populaires, un partenaire fiable et accessible

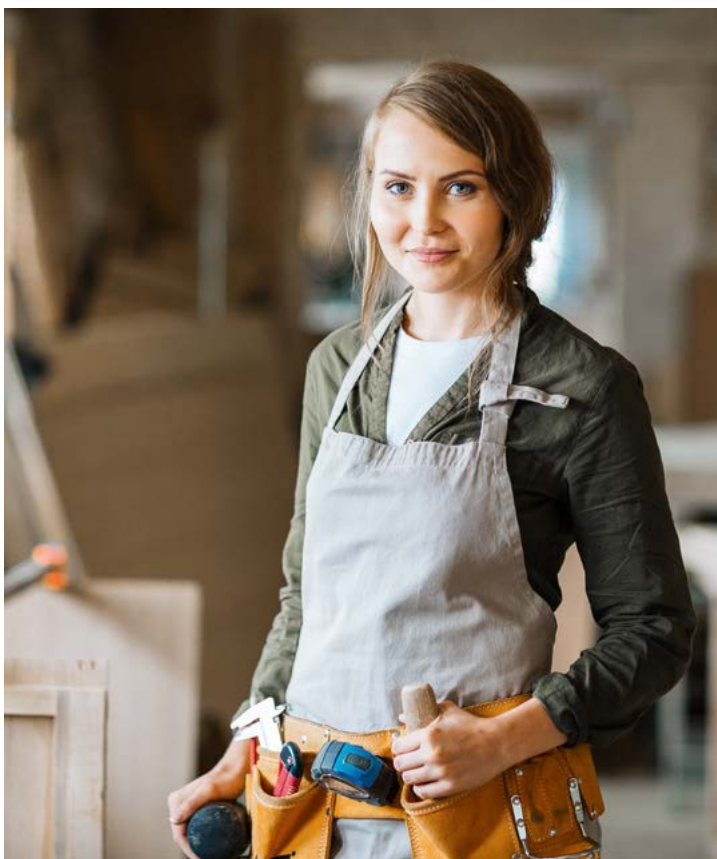
Fondée en 1907, Retraites Populaires est une institution publique à but non lucratif sans actionnaires à rémunérer.

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences et tout son savoir-faire.

Acteur important de l'économie vaudoise, Retraites Populaires a pour politique, en respect de l'allocation d'actifs et à rendement-risque égal, de privilégier les investissements dans l'économie locale.

Fiabilité, proximité, responsabilité et efficacité sont les valeurs cultivées par Retraites Populaires. Ces valeurs représentent des gages de confiance pour les particuliers comme pour les entreprises dans une relation à long terme.

En tant que fondatrice et gérante de la fondation, Retraites Populaires commercialise la solution Profelia.



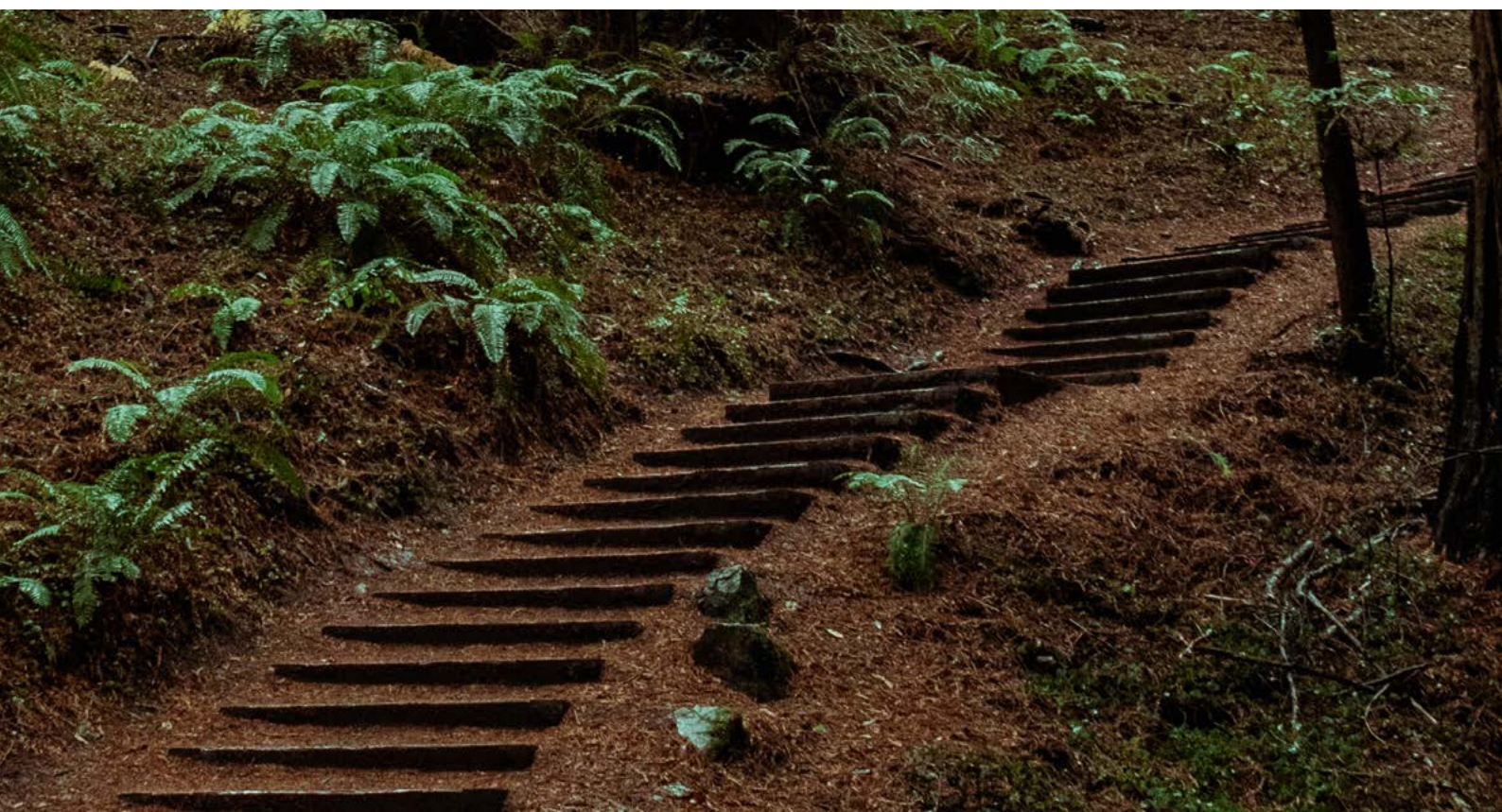
Profelia Fondation de prévoyance

Profelia est une fondation de prévoyance professionnelle spécialisée s'adressant aux entreprises publiques, parapubliques et privées. Créée le 1er janvier 2009 par Retraites Populaires, Profelia est active dans toute la Suisse romande ainsi que dans les cantons bilingues.

Comme fondation collective de droit privé, Profelia a sa propre personnalité juridique, distincte de celle de Retraites Populaires. Elle dispose donc de son Conseil de fondation autonome.

En confiant sa gestion à Retraites Populaires, Profelia bénéficie de l'expérience d'une institution active depuis plus de 100 ans dans la prévoyance professionnelle et la gestion de caisses de pension.

Cette expérience et ce savoir-faire sont d'importants atouts.



Votre avenir, notre mission.

Nos conseillers sont disponibles pour vous. N'étant pas rémunérés au volume d'affaires, ils n'ont d'autre motivation que de répondre à vos besoins et partager une relation de confiance. Pour en savoir plus, contactez-nous ou rendez-vous sur notre site internet.

conseillers.entreprises@retraitespopulaires.ch
retraitespopulaires.ch/entreprises

Retraites Populaires
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 26 27
Fax 021 348 21 69